

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 18 MAI 2026 A 20 H 00**

- 39 Crise énergétique - politique mise en place au niveau communal pour une autonomie énergétique - Demande d'un Conseiller

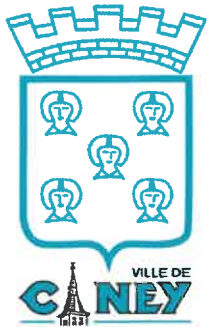
- 40 Ciney - Aménagement d'un boulevard urbain Avenue Schlögel et Rue Saint Gilles financé par des Fonds Européens (FEDER 2021-2027) - Déplacement réseau Gaz - Déplacement réseau Electrique - Approbation offres Ores

TR: Conseil communal du 18 mai 2026 - Demande d'ajout d'un point complémentaire

Nathalie CONSTANT

mer. 13/05/2026 07:45

À :Francesca PICCININI <FPiccinini@ciney.be>;



Nathalie CONSTANT – Ville de Ciney

Directrice Générale



083/23 10 30



NConstant@ciney.be



www.ciney.be

Ce message, informel, n'engage aucunement la Commune de Ciney. Tout courriel, pour être officiel, doit toujours être confirmé par un document revêtu des signatures prévues par le Code de la Démocratie Locale (le Bourgmestre ou l'Échevin délégué et le Directeur Général ou son délégué).

De : Francois Bouchat <francoisbouchat@hotmail.com>

Envoyé : mardi 12 mai 2026 22:27

À : Frédéric DEVILLE <FDeville@ciney.be>

Cc : Nathalie CONSTANT <NConstant@ciney.be>

Objet : Conseil communal du 18 mai 2026 - Demande d'ajout d'un point complémentaire

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil communal, je souhaite ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du lundi 18 mai 2026.

Voici l'intitulé du point et son développement :

Crise énergétique - politique mise en place au niveau communal pour une autonomie énergétique

La crise énergétique actuelle fait suite à la précédente, intervenue en 2022 au moment de l'invasion de l'Ukraine, et précède la suivante qui surviendra lors d'un prochain épisode de tensions géopolitiques quelque part dans le monde, et qu'on subira sans qu'on puisse avoir la quelconque influence.

Dans ce contexte global d'incertitudes sur l'approvisionnement en énergies fossiles qui voit régulièrement les prix du gaz et/ou du pétrole s'envoler, les communes et les citoyen·ne·s sont les premières victimes et subissent ces flambées des prix de l'énergie à répétition.

Deux pistes de solutions semblent s'imposer pour sortir de cette dépendance coûteuse :

- D'une part réduire nos consommations énergétiques pour réduire les coûts : l'énergie la moins chère

reste celle qu'on ne consomme pas !

- D'autre part, se débarrasser progressivement des énergies fossiles et investir massivement dans notre propre production d'énergie renouvelable.

Le Collège communal, dans le chapitre "L'énergie" de sa déclaration de politique communale 2025-2030, écrivait :

"Dans le cadre du projet Pollec auquel la commune a adhéré, des actions concrètes visant à la lutte contre le réchauffement climatique seront mises en place. Ces actions, suggérées par le Plan Energie Climat de l'Arrondissement de Dinant, viseront à améliorer la performance énergétique du patrimoine communal, mais également au sein du secteur privé.

Les citoyens, quant à eux, seront incités à effectuer des audits de leur(s) bâtiment(s).

Toujours avec la collaboration d'ORES, l'implantation d'éclairage LED se poursuivra sur l'ensemble de notre commune.

Nous faciliterons la mise en place de groupes d'achats groupés (mazout, pellet, électricité,...) entre communes et particuliers (Communauté d'énergie)."

Cette déclaration met donc l'accent sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et au sein du secteur privé. Par contre, je m'interroge sur les mesures prises par le Collège pour atteindre une indépendance et une autonomie énergétique dès que possible. Ce qui l'amène à vous poser les questions suivantes.

- Quel est votre plan pour tendre vers une autonomie énergétique et ne plus subir les prochaines crises énergétiques et les dépenses liées ?
- Quels sont les investissements déjà réalisés et ceux prévus pour le développement d'énergies renouvelables ? Installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, projets de bois-énergie, biométhanisation, prise de part dans des éoliennes, etc. ? Création de communautés d'énergie ?
- Comment planifiez vous le remplacement des vieilles chaudières au gaz ou au mazout par d'autres systèmes de chauffage sans énergies fossiles ?
- Comment faites-vous évoluer la flotte de véhicules communaux dans ce même objectif de se passer d'énergie fossile ?

Enfin, lors de la précédente législature, une "commission énergie-climat" avait été mise en place. Pourrait-on remettre en place une telle commission en y incluant des citoyens, afin de soutenir les démarches de la cellule énergie et du projet POLLEC, et d'alimenter les réflexions sur cette thématique ?

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la demande d'ajout de ce point complémentaire, et pour les réponses que vous pourrez apporter en séance.

Cordialement,

François Bouchat

Conseiller communal

VILLE DE CINEY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU

OBJET : CINEY – AMÉNAGEMENT D'UN BOULEVARD URBAIN AVENUE SCHLOGEL ET RUE SAINT GILLES
FINANCÉ PAR DES FONDS EUROPÉENS (FEDER 2021-2027) - DEPLACEMENT RESEAU GAZ -
DEPLACEMENT RESEAU ELECTRIQUE - APPROBATION OFFRES ORES

Présents : ...

LE CONSEIL COMMUNAL :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'aménagement du boulevard urbain de l'Avenue Schlogel et de la rue Saint-Gilles, il est nécessaire de procéder au déplacement des réseaux de gaz et d'électricité ;

Considérant qu'ORES agit en qualité de gestionnaire de réseau de distribution compétent sur le territoire concerné et dispose, à ce titre, d'une compétence exclusive pour la réalisation des travaux relatifs au déplacement des réseaux de gaz et d'électricité ;

Considérant dès lors qu'aucune mise en concurrence n'est possible pour les travaux précités ;

Considérant que des devis ont été sollicités à cet effet auprès d'ORES, lequel a transmis les offres suivantes :

- offre n° 20844715 – Cronos 396472, d'un montant de 60.977,48 € HTVA, relative au déplacement du réseau de gaz ;
- offre n° 20844938 – Cronos 396458, d'un montant de 227.414,27 € HTVA, relative au déplacement du réseau électrique ;

Considérant que les offres remises répondent aux exigences de la demande ; qu'il est dès lors proposé d'approuver lesdites offres ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité du Directeur Financier a été soumise auprès de ce dernier le 6 mai 2026 ;

Considérant que le Directeur Financier a rendu un avis de légalité favorable le 12 mai 2026 ;

DECIDE :

Article 1

D'approuver les offres suivantes transmises par ORES :

- offre n° 20844715 – Cronos 396472, d'un montant de 60.977,48 € HTVA, relative au déplacement du réseau de gaz ;
- offre n° 20844938 – Cronos 396458, d'un montant de 227.414,27 € HTVA, relative au déplacement du réseau électrique.

Article 2

De transmettre les offres signées à ORES.

Article 3

De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article n° 421/731-60 (projet 20250074).